



## Votre mairie vous informe

**OCTOBRE 2006**

### **DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVUE**

#### **Lors de sa séance du mardi 26 septembre 2006, il**

- a approuvé favorablement à l'unanimité les statuts du Groupement pour la construction et la gestion du centre sportif de la "Vigne Blanche",
- a voté à l'unanimité une résolution présentant un projet de modification de limites de zones (feuille cadastrale 10, parcelles nos 3061, 3062, 3063, 3530, 3533) pour la réalisation de la future crèche intercommunale, afin de le soumettre au Grand Conseil pour approbation,
- a voté à l'unanimité une résolution faisant valoir son droit d'initiative pour déposer une demande de modification de zone et l'établissement d'un plan localisé de quartier pour la réalisation de la future crèche intercommunale,
- a voté à l'unanimité une délibération relative à l'achat de 21 actions nominatives de la Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman (CGN),
- s'est prononcé en défaveur de la naturalisation d'une personne qui a quitté la commune.

#### **Lors de sa séance du mardi 17 octobre 2006, il**

- a renvoyé à l'unanimité en commission des finances la proposition de Budget 2007.

#### **Population**

L'Office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 2'877 habitants à fin septembre 2006.

## Le mot du Maire

*Morges, mercredi 18 octobre 2006, un peu avant midi, votre commune a obtenu «le label Cité de l'énergie» (european energy award).*

*Quelle fierté pour un maire, pour son personnel et pour l'ensemble des autorités communales. C'est le couronnement des efforts entrepris depuis 1992 par notre commune. Au début, c'est le tri des déchets, puis le chauffage à distance des bâtiments communaux et finalement la mise à niveau de l'éclairage public.*

*En parallèle, l'amélioration de la gestion des éclairages et du chauffage des bâtiments communaux a été rendue possible par des cours de perfectionnement de nos concierges. Mais trêve d'euphorie, le but final est le développement durable. Autrement dit, c'est vous conduire, vous, citoyens de Bellevue, vers une société qui tiendra compte des besoins des générations à venir et notamment des besoins vitaux des plus démunis.*

*Pas de contraintes, mais des choix spontanés tels que baisser, voire supprimer, l'utilisation des ressources d'énergie fossile au profit d'énergies renouvelables et surtout prendre comme leitmotiv : un kWh économisé coûte moins cher qu'un kWh consommé. Par exemple, il existe des maisons confortables qui se satisfont d'un cinquième de la consommation moyenne de notre parc immobilier.*

*Allons ensemble vers un développement équitable pour tous et un environnement où chacun puisse vivre.*

*Claude ETTER*



### Mérites bellevistes 2006

Nous avons le plaisir de vous annoncer notre soirée « Info publique & Mérite belleviste » qui aura lieu le **mercredi 22 novembre 2006, à la salle du Conseil municipal, à 20h00.**

Les « Mérites bellevistes » seront décernés à Messieurs Christian HAAB et Julien GARRET pour leur intervention lors de l'incendie survenu à l'école de Bellevue, le samedi 23 septembre 2006.

*Nous espérons vous y voir nombreux !*



## Travaux sur la commune

Nous informons la population que dès que le temps le permettra, un passage piétons sera exécuté sur la route de Valavran pour une connexion entre le chemin du Poisat et le chemin William-Rappard.

Les travaux annoncés dans le journal communal du mois de mai 2006 concernant la réfection du chemin de la Chênaie entre le giratoire des Mastellettes et la route de Collex sont terminés. La circulation pour les riverains a été rétablie dans les deux sens.

Le 8 novembre prochain, le service des routes cantonales devrait commencer des travaux pour aménager un trottoir entre le giratoire de la route de Valavran/route de Collex et le chemin des Limites. Il s'agit-là d'une étape très importante qui nous permet de sécuriser les piétons jusqu'au chemin des Grands-Bonnets, voire jusqu'à l'Espace Santé. En effet, à la hauteur du chemin des Limites seront réalisés deux passages piétons qui permettront aux utilisateurs pour l'un, d'emprunter le cheminement récemment créé à l'intérieur du Geneva Country Club pour rallier le chemin des Grands-Bonnets et pour l'autre, d'accéder à l'Espace Santé. Ce tronçon est le fruit d'une excellente concertation menée par les autorités de la commune de Bellevue avec celles de Genthod et les services concernés de la République et Canton de Genève que nous remercions.



## Bilan environnemental

« Votre mairie vous informe » vous propose de découvrir, à chaque parution, une rubrique avec un petit résumé des conclusions de ce rapport :

### Nuisances

La commune de Bellevue, de par sa situation à l'entrée de l'agglomération genevoise, est fortement affectée par les nuisances résultant du trafic automobile, ferroviaire et aérien.

La qualité de l'air a fait l'objet d'un projet d'assainissement, approuvé par le Conseil d'Etat en 2003, qui est accompagné de mesures affectant le trafic, le stationnement, l'entretien des bâtiments, la consommation d'énergie, etc.

De plus, la définition du cadastre du bruit aérien a permis de définir des zones où il n'est plus possible de construire de nouveaux logements. Dans les zones où le bruit est acceptable, des autorisations de construire peuvent être accordées pour autant qu'une insonorisation suffisante soit prévue.

Concernant le cadastre du bruit routier, suite à un essai positif de revêtement limitant les immissions sonores, effectué sur la route de Vireloup, l'opération a été poursuivie en 2004 au chemin des Tuileries.

Dans le futur et pour lutter contre ces nuisances, le plan d'assainissement du Canton de Genève prévoit la participation des communes dans les deux mesures suivantes :

- une diminution de la charge globale de trafic motorisé par la meilleure hiérarchisation des voies de transport, la localisation des files d'attente en dehors de zones habitées et une meilleure gestion des perturbations de trafic (pour Bellevue, cette mesure tend surtout à diminuer les immersions sur la route de Lausanne),
- une mobilité douce visant à une amélioration du réseau de pistes cyclables. Contrairement à la précédente, cette mesure est destinée à être appliquée sur toute la commune.

## Passeports et cartes d'identité - nouvelles directives

Le service des passeports et de la nationalité nous informe que de nouvelles directives entreront en vigueur dès le 1er janvier 2007 en vue de l'établissement de documents d'identité.

En effet, Fedpol a mis au point un nouveau tableau de critères d'acceptation des photographies. Ce dernier tient compte des prescriptions fixées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Une photo de bonne qualité et datant de moins d'une année est demandée. Le format est de 35 x 45 mm (sans cadre). Les coins de la photo ne doivent pas être arrondis et la structure des pixels ne doit pas être visible. Le visage bien centré et un arrière-plan monochrome, uniforme et neutre. L'expression du visage doit être neutre, la bouche fermée, une expression aimable étant cependant autorisée ! La hauteur du visage d'un adulte du menton au sommet du crâne, sera comprise entre 29 et 34 mm, celle d'un enfant de moins de 11 ans doit être au minimum de 23 mm. Les photos qui ne correspondraient pas à ce qui est cité ci-dessus ne seront pas acceptées.

Nous vous prions de bien vouloir vous munir de votre livret de famille (ou certificat individuel d'état civil ou acte de famille de la commune d'origine), d'une attestation d'établissement pour les Confédérés et de vos anciens papiers d'identité.

La signature étant obligatoire dès l'âge de 7 ans, l'enfant doit être présent et accompagné de l'un de ses parents, afin de signer le formulaire de demande. Nous vous rappelons également que le paiement doit se faire au moment de la commande du papier d'identité.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant :

<http://www.passeportsuisse.ch>



## Communication « école de Bellevue »

Nous vous informons que Monsieur Roland JOST a été désigné par la Direction générale de l'enseignement primaire pour assumer une mission temporaire dès le 2 octobre 2006 en tant qu'inspecteur.

De ce fait, Monsieur Jean-François RUCHET a repris les responsabilités de maître principal. Madame Lydia BURKART assure la prise en charge de la classe de Monsieur Roland JOST.

*Tous nos vœux de réussite accompagnent ces derniers dans l'accomplissement de leurs nouvelles tâches.*

Ecole de Bellevue



Une page de l'histoire de l'école de Bellevue a été tournée ...

...avec le départ à la retraite anticipée de Madame Antoinette SIGRIST à la fin de l'été.

Relevons le petit historique de cette enseignante fort appréciée de ses anciens élèves, de tous ses collègues et inspecteurs.

En 1970, Madame SIGRIST a lié son destin à l'enseignement primaire en entrant aux Études Pédagogiques. Après trois ans de formation, le Département de l'Instruction Publique lui a confié la maîtrise d'une classe à l'école d'Aire, école dans laquelle elle est restée quatre ans. Puis, Madame SIGRIST a rejoint la petite équipe de l'école campagnarde de Bellevue, c'était en 1977. Vingt-trois volées ont bénéficié de son enseignement et partagé des moments inoubliables en camps, courses d'école et sorties instructives. Les six dernières années, Madame SIGRIST les a consacrées à l'ensemble des

élèves de l'école pour des leçons de soutien, partageant également une partie de son temps avec les élèves de l'école de Genthod.

En vingt-huit ans, l'école de Bellevue a bien changé. De petite école de campagne, elle est passée parmi les grandes écoles de la circonscription. Madame SIGRIST a contribué largement au maintien de l'ambiance villageoise de l'école, si chère aux habitants de la commune, et ce malgré l'évolution vertigineuse des effectifs.

Madame SIGRIST n'a jamais compté son temps pour les enfants de Bellevue. En dehors des heures d'école, elle leur a consacré de nombreux jours de congé et des heures innombrables pour les ventes de Noël par exemple.

En guise d'au revoir, les élèves de l'école de Bellevue lui ont rendu un hommage émouvant lors de la dernière fête des promotions.

Je lui souhaite une belle retraite et qu'elle puisse réaliser tout ce dont elle rêve encore.

B. MATTI, inspectrice de l'enseignement primaire



### Devenez sapeurs-pompiers volontaires!

Vous avez toujours eu envie de contribuer d'une manière active au sein de la population, mais vous n'avez jamais su comment vous rendre plus utile, alors cette annonce vous intéressera.

La compagnie des sapeurs-pompiers de Bellevue cherche à recruter de nouveaux membres. En effet, de nombreux sapeurs vont bientôt partir à la retraite et il s'agit de renouveler les effectifs pour faire face à de nouveaux besoins, d'autant plus que la population belleviste a fortement augmenté ces dernières années. Si vous êtes intéressés à vous intégrer à la vie du village, à faire partie d'une équipe sympathique et dynamique, à donner un peu de votre temps et si vous avez entre 18 et 35 ans, vous êtes les bienvenus. Cet appel s'adresse aussi aux dames et demoiselles, car, pour l'instant, la compagnie 15 ne compte qu'une femme dans ses rangs, qui se sent bien seule.

Pour tout renseignement et inscription, veuillez prendre contact avec le capitaine :  
Monsieur Jean-Charles HOSTETTLER, tél.: 079 677 12 28

### Dates à retenir

*La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu : mardi 14 novembre 2006*

*La soirée Info publique & Mérite belleviste : mercredi 22 novembre 2006*

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, NOUS VOUS INVITONS À  
CONSULTER NOTRE SITE INTERNET À L'ADRESSE SUIVANTE**



<http://www.mairie-bellevue.ch>



## Port de la muselière pour la commune de Bellevue

(selon la nouvelle loi du 20 septembre 2006 entrée en vigueur le 02 octobre 2006)  
M3 45 04



### But

Le présent règlement a pour but, en complément aux mesures prévues par la loi, aux règlements d'application et règlement transitoire, d'assurer la sécurité publique en matière de détention de chiens dangereux ou potentiellement dangereux et d'éviter des agressions canines pouvant entraîner des dommages aux personnes et aux animaux domestiques.

### Champ d'application

Le port de la muselière est obligatoire :

- a) sur la voie publique pour tous les chiens dangereux tels que définis à l'article 13 de la loi ;
- b) pour tous les chiens lorsqu'ils se trouvent dans un parc public, tel que figurant en annexe au présent règlement ;
- c) pour tous les chiens faisant l'objet d'une décision individuelle de port de la muselière notifiée par le vétérinaire cantonal.

Cette liste ne comprend pas les cimetières, écoles et préaux, place de jeux et patageoires, pelouses et massifs de fleurs où les chiens sont d'ores et déjà interdits par la législation en vigueur.

Ci-après, les parcs publics concernés par cette mesure dans notre commune :

**Parc Simon-Eggy et Parc de la Mairie, rue de Lausanne 329**



**La Police appelle à la vigilance :**

### Cas de faux policiers au détriment de personnes âgées et de touristes étrangers

Nous vous rendons attentifs que certains individus se font passer actuellement pour des policiers lors de supercheries de tout genre.

Si un fait similaire venait à se produire ou en cas de constatations suspectes dans votre voisinage, avisez immédiatement la police (n° 117). Soyez vigilants !

Pour tout renseignement complémentaire veuillez vous référer au site de la police genevoise :  
<http://www.geneve.ch/police/welcome.asp>